

Vander Haeghen & C°

Specific Insurance Underwriters

DECLARATION DE SINISTRE RC ORGANISATEUR

Numéro de votre certificat d'assurance chez VANDER HAEGHEN & C°:

1. PRENEUR D'ASSURANCE

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom _____ Prénom _____

Téléphone _____ Email _____

2. XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date du sinistre _____ Heure du sinistre _____

Lieu du sinistre (veuillez indiquer l'adresse exacte) _____

Rue _____ N° _____ Bte N° _____

Code postal _____ Localité _____ Pays _____

Quels sont les dommages matériels ou quelle est la nature des blessures corporelles? _____

Identité de la personne qui a causé le sinistre _____

Quelle fonction occupe-t-elle au sein de l'organisation et pour compte de qui? _____

Le sinistre a-t-il été causé pendant l'exercice de ses fonctions? _____

Veuillez décrire plus amplement les circonstances du sinistre _____

Qui est selon vous responsable du sinistre et pourquoi? _____

Quelle est la version de la victime? _____

Coordonnées de la victime et de son assurance responsabilité civile et/ou de son assurance protection juridique _____

Y a-t-il des témoins du sinistre? (veuillez mentionner l'identité et les coordonnées du témoin) _____

Les services de police ont-ils dressé un procès-verbal? (veuillez mentionner le numéro du P.V.) _____



Nom et coordonnées du réparateur / docteur _____

Souhaitez-vous communiquer d'autres renseignements utiles? _____

4. DOCUMENTS

Veillez joindre les documents suivants à la présente déclaration

- procès-verbal de police / attestation de dépôt de plainte
- réclamation de la victime
- photos des dommages
- devis de réparation / facture(s)

Formulaire à renvoyer au plus tard dans les 8 jours suivant le sinistre (dans les 24 heures en cas de vol ou incendie)

à VANDER HAEGHEN & C° s.a.,:

- par la poste: Avenue des Nerviens 85, bte 2, 1040 Bruxelles
- par fax: 02 / 526.00.11
- par e-mail : claims@vdhco.be

VANDER HAEGHEN & C° se réserve le droit de réclamer ultérieurement tout autre document ou renseignement qu'elle jugera utile.

5. AVERTISSEMENT

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers l'entreprise d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal.

L'entreprise d'assurances VANDER HAEGHEN & C° (pour le compte de Belfius 100%), pourra, le cas échéant communiquer au GIE Datassur des données à caractère personnel pertinentes dans le cadre exclusif de l'appréciation des risques et de la gestion des contrats et des sinistres y relatifs. Toute personne justifiant de son identité a le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification des données la concernant auprès de Datassur. Pour exercer ce droit, la personne concernée adresse une demande datée et signée accompagnée d'une copie de sa carte d'identité à l'adresse suivante : Datassur, 29 Square de Meeûs à 1000 Bruxelles.

Le soussigné certifie que les réponses précédentes sont complètes et conformes à la vérité.

Il marque accord sur le fait que la compagnie traite les données susmentionnées, moyennant respect de la loi sur la protection de la vie privée, en vue de la fourniture et de la gestion des services d'assurance en général, y compris l'établissement de statistiques.

La personne concernée a un droit de regard sur ses données et peut, le cas échéant, les faire corriger.

N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER ET DE DATER CETTE DECLARATION

Date _____ Signature _____